

1. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad et ce règlement particulier. Il est autorisé sous le n°.
2. Les juges arbitres sont Jean-Guy VAISSIER et Marielle FALOUR. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Ils peuvent prononcer la disqualification de tout joueur qui ne respecterait pas le règlement en vigueur.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBad. Chaque joueur doit être en règle avec la FFBad. Il doit être licencié à la date limite d'inscription et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
4. Le tournoi est ouvert aux catégories vétérans, seniors, U19, U17 et U15. Le comité d'organisation se réserve le droit de jouer son tournoi dans les **séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12** ou de **regrouper les joueurs par points**. Les **tableaux de Simple** et Double **mixte** se dérouleront le **samedi 21 Mars** et les tableaux de **Doubles** hommes et Doubles dames le **dimanche 22 Mars 2020**.
5. Les tableaux seront organisés par poule de 3 ou de 4 avec 2 sortants par poule puis élimination directe en phase finale, ou poule unique de 5 suivant le nombre d'inscrits. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux. La combinaison simple/mixte n'est pas autorisée.
6. Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire en double en recherche de partenaire en inscrivant « X » sur la fiche d'inscription. Le comité d'organisation fera en sorte de lui trouver un partenaire parmi les inscriptions reçues. La décision prise par le comité d'organisation sera sans appel.
7. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par tableau et par ordre d'arrivée. En accord avec les juges-arbitres, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou d'annuler des catégories.
8. Pour le tirage au sort, **le classement pris en compte** sera celui **à J-15**. Les joueurs seront inscrits dans le tableau correspondant à leur classement à cette date.
9. La **date limite d'inscription** est fixée au vendredi **06 Mars 2020** (cachet de La Poste faisant foi). Les **droits d'engagements** sont de **13€** pour un tableau, **18€** pour deux. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du « **BPG Badminton** ». Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Le **tirage au sort** est fixé au **jeudi 12 Mars 2020**.
10. Chaque participant inscrit souhaitant déclarer forfait doit prévenir le club organisateur. A partir de la date du tirage au sort, tout forfait devra être justifié à l'appui d'un justificatif à adresser au club organisateur avant la date du tournoi ou au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition par mail à la ligue des Pays de Loire de Badminton.  
Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive. Tout forfait avant la date limite d'inscription ou justifié après la date limite d'inscription donnera lieu au remboursement des droits d'inscriptions.
11. Une **convocation** sera adressée au responsable des inscriptions par mail **4 jours minimum avant la date du tournoi**. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.
12. Dès son arrivée, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.



13. Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à leur match dès l'annonce du match par la table de marque. La tenue vestimentaire des joueurs doit être conforme au RGC (Règlement Général des Compétitions).
14. Le temps d'échauffement sera de **3 minutes** à compter de l'annonce du match par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.
15. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage durant la compétition.
16. Tout volant touchant, dans l'aire de jeu, les éléments de structure du gymnase, d'éclairage ou d'équipements sportifs sera considéré comme un let au service et faute en jeu.
17. Seuls les volants homologués sont autorisés. En cas de litige, les volants de référence en vente dans la salle seront les RSL n°3.
18. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
19. Le temps de repos est de 60 secondes à 11 points et de 120 secondes entre chaque set.
20. Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes minimum.
21. Les horaires indiqués dans l'échéancier ne le sont qu'à titre indicatif. Les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'horaire de leur match indiqué sur l'échéancier.
22. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit demander l'autorisation au juge-arbitre sous peine d'être disqualifié.
23. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral. Un joueur sanctionné deux fois par un carton rouge dans une période de douze mois est interdit de toute compétition pendant deux mois.  
Carton noir : matérialise une disqualification pour mauvaise conduite  
Carton rouge : matérialise une faute pour mauvaise conduite  
La précision est dans le formulaire.
24. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
25. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.
26. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.
27. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
28. "Droit à l'image" : tout joueur inscrit au tournoi peut faire droit à la non diffusion de son image sur des photos prises pendant le tournoi. Pour cela, le joueur doit en faire la demande express à la table de marque en arrivant sur le tournoi.

